ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 4250

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur les modalites de mise en oeuvre des cessations progressives d'activite (CPA). Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les raisons pour lesquelles les professeurs de l'enseignement prive pourtant sous contrat d'association ne peuvent beneficier, a l'instar de leurs collegues de l'enseignement public, de telles dispositions.

Texte de la réponse

Cette question fait actuellement l'objet d'une etude dans les services du ministere de l'education nationale, en concertation avec les autres departements ministeriels concernes.

Données clés

Auteur : Mme Hubert Élisabeth
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4250
Rubrique : Enseignement prive
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2165
Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2639